



PRAP 2S

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
Sanitaire et médico-Social

Formation Initiale

Objectifs pédagogiques :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

PROGRAMME

- Comprendre l'intérêt de la prévention.
- Connaitre les risques de son métier.
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.
- Proposer des améliorations de sa situation de travail.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Identifier les enjeux d'un accompagnement.
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir.
- Analyser la situation d'un accompagnement.
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement.
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ENCADRÉMENT

Mises en situation à partir de l'observation et de l'analyse des situations de travail de chaque participant. Le formateur analyse, adapte son contenu pédagogique et donne les conseils adéquats.

Implication des participants dans la proposition de pistes d'amélioration au sein de l'entreprise.

La formation est dispensée par des formateurs habilités par l'INRS.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au travers des mises en situation et exercices proposés. Questionnaire d'évaluation des acquis. Épreuve certificative à l'issue de la session de formation.

Un certificat PRAP 2S sera délivré au participant ayant assisté à l'ensemble de la formation et satisfait aux tests pédagogiques conformément au référentiel de compétences. Ce certificat a une durée de validité de 24 mois et devra faire l'objet d'une remise à niveau MAC.